

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/11/21 A 20 H 00

L'an deux mil vingt et un, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 10/11/21

Présents : Mar GAUTIER - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Catherine AUGER - Gérard HOURIEZ - Sylvène GRANDJEAN- Patrick MOREL - Florian BOUTEILLER - Alexandre VICHERD-BIROUILLE - Peggy THIEBAUT - Pascal SERVAIS

Excusés : Frédéric CALVAIRE (pouvoir donné à M. GAUTIER) - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à C. VARVAT) ;

Secrétaire de séance : Catherine AUGER

Quorum atteint (12 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 27/10/2021.

Avant de traiter les points à l'ordre du jour, M. le Maire fait part aux membres du conseil du courrier de démission du conseil municipal de Mme Sophie GUMUCHIAN, pour des raisons d'ordre personnel, familial et professionnel.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Eclairage public Centre Bourg / Plan de financement

M. le Maire rappelle la délibération qui avait été prise le 27 mai 2021 concernant cette opération.

Après étude, le plan de financement est le suivant :

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - AFFAIRE 21-006-446

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	20 845 €
2. le montant total des financements externes s'élèvent à :	12 077 €
3. la participation aux frais de TE38 s'élève à	497 €
4. la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	8 272 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- prenne acte de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	20 845 €
Financements externes :	12 077 €
Participation prévisionnelle de la commune :	8 768 €
(dont frais TE38 + contribution aux investissements)	

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour **497 €**
 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établi par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **8 272 €**
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux **et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**
- Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)**
- **PREND ACTE** que la présente délibération annule et remplace la délibération prise le 27 mai 2021.

Vote Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Adhésion futur groupement achat électricité 2023-2025

M. le Maire fait part de la proposition du TE 38 concernant le projet de conventionnement. Au vu des éléments apportés, cette adhésion n'est pas avantageuse pour la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Participation « Forfait Scolaire saison 2021 / 2022 » pour les enfants scolarisés à l'école publique de St Pierre d'Entremont (Savoie)

La société SSDS qui gère cette année les stations de ski est d'accord pour proposer aux communes, pour les enfants du primaire, un forfait au prix de **85 €** pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour continuer à encourager les scolaires à skier, les deux conseils municipaux de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie ont décidé de continuer à prendre en charge **60 €**, pour la saison 2021/2022. Cette mesure s'applique à tous les enfants scolarisés à Saint Pierre d'Entremont.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses remarques éventuelles concernant les modalités de délivrance de ces forfaits aux enfants de la commune scolarisés à l'école publique de ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie).

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE** de prendre en charge **60 €** du coût du « forfait scolaire saison » fixé cette année à 85,00 €/enfant âgé de 5 ans et plus et scolarisé à l'école publique de ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie) ;

- **FIXE** le montant de la participation financière des familles concernées à **25,00 €**/enfant et prend note qu'un titre individuel sera émis par famille ;

Vote Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Aide en faveur des personnes âgées domiciliées sur la commune et inscrites au rôle d'eau de l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 mars 2018 modifiant les conditions d'aide en faveur des personnes âgées domiciliées sur la commune concernant la facturation de l'eau.

Il propose la reconduction de cette mesure au titre de la facturation de l'eau **2020**, selon les mêmes conditions.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EST D'ACCORD** pour reconduire l'allocation aux personnes de plus de 80 ans sous réserve qu'elles remplissent les conditions suivantes :
 - Etre résident permanent ;

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Décision Modificative n°1 / budget général

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision modificative suivante :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21 Immobilisations corporelles		30 000.00 €		
21318/21 20063 Bâtiments communaux		15 000.00 €		
21534/21 20067 Electrification rurale		5 000.00 €		
21578/21 20064 Matériel		10 000.00 €		
23 Immobilisations en cours	12 000.00 €			
2315/23 202101 Pont de Noirfond	12 000.00 €			
024 Produits des cessions				18 000.00 €
024/024				18 000.00 €
TOTAL GENERAL		18 000.00 €		18 000.00 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Vote Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Prise en charge par l'AADEC d'une partie des frais d'acquisition d'une armoire positive à la cantine

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'incident survenu pendant l'occupation des locaux de la cantine cet été par l'association AADEC (Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse).

En effet, une armoire positive (réfrigérateur) qui avait été mise à disposition pendant la durée du centre aéré géré par l'AADEC ne fonctionnait plus à la rentrée scolaire car celle-ci est restée branchée la porte ouverte.

Il a donc été convenu que l'AADEC contacterait son assurance. Cette dernière a accepté de prendre en charge la somme de 123.53 €, somme qui sera reversée intégralement par l'AADEC à la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère (à l'ordre du Trésor Public).

Il invite le Conseil Municipal à formuler ses remarques éventuelles.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **PREND NOTE** du montant qui sera reversé à la commune dans le cadre de ce litige, à savoir la somme de **123.53 €**.

- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches en ce sens.

Vote Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Vente d'une parcelle communale à un particulier / lieu-dit "le Souillet"

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération prise le 12 juillet 2021 concernant un accord de principe par le conseil d'une vente partielle de la parcelle n° 1833, section C, lieu-dit "Le Souillet", à un particulier, dans le cadre d'un projet touristique.

Ce projet a beaucoup avancé et il faut maintenant convenir des termes de la vente. M. le Maire propose la cession selon les conditions suivantes :

- Prix de vente fixé à 0,30 € le m²,
- Participation de l'acquéreur aux frais de géomètre pour la division et le bornage de la parcelle à hauteur de 50 %
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la vente d'une partie de la parcelle C 1833 selon les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **PREND NOTE** qu'un document d'arpentage a été demandé à un géomètre afin de déterminer exactement la superficie qui serait vendue au particulier ;

Vote

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES PUBLIC – Convention ambulance et tarifs frais de secours station Planolet 2021/ 2022

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année, il y a lieu de prendre une délibération approuvant la convention passée entre l'entreprise « ABC AMBULANCES » et la commune afin d'organiser au mieux les opérations de secours liées aux accidents de ski survenus à la station "Saint Pierre", secteur Le Planolet.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe. Une fois la convention reçue, celle-ci sera approuvée par délibération lors d'un prochain conseil.

DOSSIERS EN COURS

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. le Maire donne connaissance au conseil du projet présenté par la société PCS Conseils. Le conseil municipal est d'accord pour lancer cette opération.

Document unique

M. le Maire précise aux membres du conseil qu'il y a lieu de rédiger un document unique d'évaluation des risques (DUERP). Ce document doit lister les risques professionnels encourus par les travailleurs et les actions de prévention et de protection qui en découlent. M. Patrick MOREL et Mme Catherine VARVAT sont chargés de rédiger ce document. M. le Maire demandera également l'aide de l'AMI (Association des Maires de l'Isère).

Saisie par voie électronique des dossiers d'urbanisme (SVE)

Il est rappelé que cette procédure entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022. Les particuliers devront se connecter via un lien spécifique qui sera précisé sur les différents supports de communication de la mairie : site internet et lettre municipale notamment. Le demandeur aura toujours la possibilité de déposer des dossiers sous format papier (en 3 exemplaires au minimum)

INFORMATION DU MAIRE

Organisation du temps de travail des agents et mise en conformité aux 1607 heures

M. le Maire informe le conseil que la Préfecture de l'Isère demande à toutes les communes de prendre ou de réactualiser la délibération concernant l'organisation du temps de travail des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil approuve le principe de cette délibération et prend note qu'elle sera validée lors d'un prochain conseil, en même temps que le projet de règlement relatif au temps de travail.

Schéma Directeur Vélos

M. le Maire précise que ce projet est surtout avantageux pour les communes de plaine ; même si les communes dites de montagne auront accès aux informations et opérations lancées à travers ce schéma directeur, il ne sera pas possible pour la commune de créer des voies nouvelles ou d'effectuer un balisage adéquat, compte-tenu de la typologie des routes actuelles.

Accès Station du Planolet

M. le Maire rend compte aux membres du conseil de l'état d'avancement du dossier d'élargissement de l'accès à l'entrée de la station et rappelle qu'une modification provisoire a été appliquée au carrefour du Pessey pour la giration des bus.

Il rappelle également la nouvelle gestion et le nouveau fonctionnement mis en place pour cette saison, à savoir que seules les remontées mécaniques du Planolet et de la combe de l'ours fonctionneront.

M. le Maire rappelle au conseil la demande de l'Association des Commerçants de la Vallée des Entremonts (ACVE) pour la mise en place d'une signalétique mettant en valeur le site et le village. Le conseil municipal est d'accord pour prendre en charge une partie des frais d'élaboration de ces banderoles.

M. le Maire précise également qu'un accord a été donné pour l'implantation de restaurations complémentaires : un foodtruck au sommet de la piste du Cucheron et l'exploitation d'une partie du bâtiment "Le Perce Neige" en snack, en complément du restaurant « Au Gras-souillet » déjà présent au Planolet.

Il précise enfin que l'Ecole de Ski Français (ESF) bénéficiera également d'un local au rez de chaussée du Perce neige.

Domage pont de Noirfond

Ce dossier qui dure depuis plusieurs années a été transmis à la Préfecture de l'Isère afin qu'une solution soit trouvée rapidement et que l'ONF rembourse à la commune l'indemnisation versée par les assurances. Cette somme est notamment nécessaire pour boucler le plan de financement des travaux de réhabilitation du pont.

Projet de garage pour les services techniques

M. le Maire informe l'assemblée que de nouvelles subventions peuvent être demandées au titre du bois local :

- 20 % du coût global du bois régional, soit un maximum de 50 000 €
- 30 % si utilisation d'essence peu valorisée, soit un maximum de 100 000 €

La commune peut également demander l'aide de la l'association des communes forestières de l'Isère (COFOR 38) si utilisation du bois des Alpes ou équivalent AOC, soit 10 % de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'un particulier concernant la route de Malissard

Il est donné lecture de la demande d'un particulier habitant à Saint Philibert pour la mise en place de ralentisseur sur la route de Malissard afin de diminuer la vitesse sur cette route.

Malheureusement, il n'est pas possible de mettre en place des chicanes ou des ralentisseurs type "dos d'âne", étant donné que c'est un chemin forestier qui doit rester libre d'accès pour les véhicules de débardage.

D'autres solutions sont à étudier.

Fin de séance à 22 H 00